

Du 24 décembre 1757, M. l'intendant a rendu une ordonnance pour sceller la plupart des moulins, pour empêcher de moudre le blé des habitants, et les obliger par là à faire une moindre consommation de blé, étant par là réduits à un demi-minot par mois pour chaque personne ; et les empêcher de manger le blé nécessaire pour les semailles du printemps prochain.

Le 13 décembre 1757, M. l'intendant m'a prié de distribuer, sur le compte du roi, aux plus pauvres de Québec, par semaine, mille livres de viande, dont moitié bœuf et moitié cheval.

Janvier et février 1758. Le prix des denrées est exorbitant : une poule 45 sous ; une dinde 4 frs et 10 sous ; le blé 24 frs le minot ; la farine 30 frs, 40 frs et jusqu'à 50 frs le quintal ; quelques habitants l'ont vendue 100 frs le quintal, et toujours en espèces sonnantes ; l'avoine 4 frs et 10 s. le minot ; la corde de bois 20 frs, 24 frs et quelquefois plus. Pendant le carnaval de cette année 1758, il n'a pas laissé que d'y avoir 3 grands bals chez M. l'intendant. où l'on jouait encore, le lendemain, à 7 h. et 8 h. du matin, aux jeux de hazard, qui, tous les jours pendant un mois, ont été excessifs. Il y a eu jusqu'à 900 louis tant en or qu'en papier de joués dans un seul coup au 30 et 40, c'est-à-dire 450 louis d'un côté et autant de l'autre. A la fin du carnaval, M. l'intendant s'est trouvé perdant de 50 mille livres, de son aveu ; mais au dire du public, il a bien perdu 50 mille écus. Les officiers qui ont le plus gagné sont MM. de Cadillac qui a gagné 45 mille livres, M. Pressac 7 à 8 mille etc. Au sujet de ces jeux de hazard, il est arrivé, précisément le mardi gras, par des courriers de Louisbourg, une ordonnance du roi, du 6 août précédent, qui les défend sous de grandes peines. Comme cette ordonnance était dans les paquets de M. le général, qui était à Montréal, elle